

PREPARATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE au Master 2 Recherche Biologie - Santé de Lille pour l'année universitaire 2023-24

Étudiants du secteur Biologie

Ce document n'est pas un dossier de candidature ni d'inscription. Il vous permet de préparer votre dossier et de rassembler dès à présent les documents nécessaires à votre candidature. Les candidatures se feront uniquement en ligne à partir de l'application e-candidat¹ sous l'onglet « Faculté de médecine Henri Warembourg » puis « Master ». Celle-ci sera disponible via ce lien <https://ecandidat.univ-lille.fr> du 15 mai au 14 juin 2023. Au-delà de cette date, il ne sera plus possible de postuler.

Éléments à renseigner :

- votre identité ;
- vos coordonnées : postale, téléphonique et électronique ;
- votre origine universitaire ;
- votre cursus universitaire détaillé ; notamment, il faudra préciser les UE validées en M1 et fournir une copie de l'attestation de réussite au M1 ainsi que des relevés de notes originaux ou certifiés des UE validées au cours du M1 ;
- vos attestations de diplômes, si vous avez déjà validé un autre master ou une autre formation à la recherche ;
- le nom de l'unité de recherche dans laquelle vous réaliserez votre projet de recherche ;
- le nom et la qualité du tuteur qui vous encadrera dans le laboratoire pendant votre année de M2 ;

Les pièces suivantes seront **impérativement** à joindre au dossier de candidature :

- 1 - Curriculum vitae détaillé ;
- 2 - Copie de la carte d'identité nationale ;
- 3 - Une lettre motivant votre demande ;
- 4 - Attestations de diplômes, attestations de réussite, relevés de notes originaux ou certifiés ;
- 5- L'accord préalable écrit et signé du responsable d'une unité de recherche² pour le projet de recherche de M2 ;
- 6- Une lettre de votre futur tuteur³ dans laquelle il s'engage, si votre candidature est retenue, à vous encadrer pendant l'année du M2 ;
- 7- Un résumé en 250 mots maximum de votre projet de recherche pour le M2 (titre, contexte scientifique, objectifs, méthodes appliquées, résultats attendus) rédigé dans le formulaire type téléchargeable sur le site du M2 ;
- 10- Une attestation officielle de validation d'études ou un certificat de comparabilité ENIC-NARIC en cas de diplôme autre qu'un Master 1 de Biologie ou Biologie-Santé obtenu en France.

¹ Un guide du e-candidat est disponible dès à présent via <https://ecandidat.univ-lille.fr>. N'attendez pas le dernier jour pour le consulter. Avant toute demande d'assistance, merci de consulter la liste de FAQ.

² La liste des unités de recherche susceptibles d'accueillir des étudiants de M2 se trouve sur le site du M2R Biologie-santé de Lille : <http://master-biologie-sante.univ-lille.fr>. L'unité d'accueil doit en principe être rattachée à l'école doctorale Biologie Santé de Lille. Toute demande de dérogation devra être justifiée et argumentée.

³ Votre tuteur doit en principe être rattaché à l'école doctorale Biologie Santé de Lille. Toute demande de dérogation doit être justifiée et argumentée.

L'application est formatée pour demander automatiquement un certain nombre de pièces justificatives.

Merci de cocher « **non concerné** » pour les justificatifs suivants et uniquement ceux-là :

- Attestation du niveau de langue française ;
- Formulaire d'identification du régime d'instruction ;
- Justificatif de stage, sauf si vous avez déjà fait un stage de M2 ;
- Relevé de notes du BAC.

Pour la section « Relevés de notes après le BAC » : ne mettre que les relevés de notes de la L3 et du M1 (ou diplômes de niveau équivalent) ;

Le master 2 se réalise sur une année universitaire. Si pour des raisons exceptionnelles, les candidats souhaitent le réaliser en 2 ans, ils doivent joindre au dossier une demande motivée co-signée par leur futur tuteur.

Le date limite de dépôt du dossier de candidature est fixée au **14 juin 2023 à 23h59.**

L'inscription définitive ne sera permise qu'après l'avis favorable du jury d'admission qui se réunira début juillet 2023. Les réponses seront transmises par courrier électronique au plus tard le 17 juillet 2023. En cas d'avis favorable, vous êtes dans l'obligation de confirmer votre candidature ou de vous désister dans un délai d'une semaine. L'absence de réponse sera considérée comme un abandon.